

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 23 septembre 2024 à 19 heures 00 sous la présidence de M. Jean Louis GOURDON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : M. Stéphane Baudin, Mme Jocelyne Brasseur, M. Patrice Caudron, Mme Mireille Delcorps, Mme Carole Delhay, M. Jean Louis Gourdon, M. Manuel Jacques, Mme Nadia Kozan, Mme Nathalie Lapeyre, Mme Nathalie Legrand, M. Alain Maillet, Mme Sophie Mopty, et Mme Karine Paul.

Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Renard à M. Alain Maillet, Mme Lina Joannès à Mme Nadia Kozan, Mme Sylvie Valente Le Hir à Mme Nathalie Legrand, M. Christophe Pelé à Mme Sophie Mopty, M. Stéphane Saison à Mme Jocelyne Brasseur.

Absent : M. Johann Augusto

Secrétaire de séance : M. Alain Maillet

### **1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2024**

Le Conseil municipal à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, approuve le compte-rendu de la séance du 10 juin 2024.

### **2- AUGMENTATION DU PRIX DU TICKET DE MANEGE – MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES (Délibération 2023-05-03 du 04 mai 2023)**

Vu l'exposé du Maire,

Vu la demande reçue par les forains, et considérant l'augmentation du coût de la vie,

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre et d'accord pour passer le coût d'un ticket de manège de 1.25 € à 1.50 € à compter de ce jour.

Cette modification sera annotée au cahier des charges.

### **3- TARIF PREFERENTIEL DE LOCATION DES SALLES VICTOR DE L'AIGLE POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE LORS DE LA 2EME LOCATION**

Vu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal décide à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, de fixer un tarif préférentiel de 400 € tout compris (fluides + vaisselle pour la grande et petite salle) lors de la 2<sup>ème</sup> location des salles Victor de l'Aigle à condition de respecter les critères suivants :

-Location pour un évènement culturel ou sportif

-Siège social de l'association : à Tracy le Mont

-Evènement ayant un intérêt communal, ouvert à minima aux habitants de Tracy le Mont

A noter qu'en fonction de la situation la décision finale restera à l'appréciation du Maire.

#### **4-DESHERBAGE : ELIMINATION DE DOCUMENTS APPARTENANT A LA TRACYTHEQUE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1311-1 alinéa 1,

Vu le Code général de propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1,

**DELIBERE** à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

**Article 1 :** Autorise le déclassement des documents suivants, provenant de la Bibliothèque municipale :

- Documents en mauvais état,
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs,
- Exemplaires multiples.

Sur chaque document sera apposé un tampon « Rayé à l'inventaire ».

Une liste précise est établie.

#### **5-AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA FOURRIERE AUTOMOBILE C.A.D**

Vu l'exposé du Maire,

Vu la convention proposée par la fourrière automobile C.A.D située à Jonquière (60).

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre autorise le Maire à signer cette convention.

#### **6- AUTORISATION DE SIGNER LA NOUVELLE CONVENTION AVEC ATC FRANCE**

Vu l'exposé du Maire,

Vu la nouvelle convention proposée par ATC France,

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre autorise le Maire à signer cette convention.

#### **7- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE DELEGATAIRE-ADTO/SAO**

##### **Approbation du rapport annuel de la SPL ADTO SAO pour l'année 2023**

La commune de TRACY LE MONT est actionnaire de la SPL SAO ADTO.

Pour rappel, le représentant de la Commune désigné au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires est M. GOURDON Jean Louis, le représentant de la collectivité désigné au sein de l'assemblée générale des actionnaires est M. GOURDON Jean Louis

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,  
*« les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport*

*est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».*

Il est donc demandé au Conseil municipal, :

- d'approuver le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2023 de la SPL ADTO SAO
- de donner quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR ENTENDU LE REPRESENTANT SUR SON RAPPORT ET APRES DEBAT,**

Après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- APPROUVE** le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2023 de la SPL ADTO SAO
- DONNE** quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2023.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération.

#### **08- AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC ENTENTE OISE AISNE : « MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT »**

Vu l'exposé du Maire,

Vu la convention proposée par « Entente Oise Aisne » concernant la mise en place et l'entretien d'aménagements de lutte contre l'érosion et le ruissellement ».

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre autorise le Maire à signer cette convention.

#### **09- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DU MOULIN**

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu le projet de classe de neige organisé par l'école du Moulin,

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide de verser à l'école du Moulin une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€.

#### **10- RETROCESSION CONCESSION DE CIMETIERE**

Vu l'exposé du Maire,

Vu la demande de rétrocession de la concession C 814 présentée à la commune,

Vu la concession acquise le 30 mai 2011 pour une durée de 30 ans,

Vu le règlement du conseil municipal (délibération 2012-02-08 du 24 février 2012)

Le conseil municipal 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention accepte la rétrocession à titre gracieux du terrain concédé non occupé : C 814.

## **11- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL PERISCOLAIRE, ALSH, ET RESTAURATION SCOLAIRE « MISSION D'ASSISTANCE A LA PROCEDURE DE CREATION DU CONTRAT DE CONCESSION »**

Monsieur le Maire indique aux membres présents, qui exploite actuellement son service public d'accueil périscolaire et restauration scolaire en régie envisage de changer le mode de gestion de ce service public en recourant à un contrat de concession.

La mise en œuvre de cette procédure étant longue (10 à 12 mois environ) et complexe, il convient dès maintenant de commencer à travailler sur ce dossier.

Dans la mesure où la commune de Tracy le Mont est actionnaire de l'ADTO-SAO, Société Publique Locale, une assistance peut être apportée par cette structure. Monsieur le Maire propose donc de recourir aux services de l'ADTO-SAO pour assurer cette mission en se groupant au syndicat scolaire de Tracy le Mont/ Tracy le Val.

(Commune de Tracy le Mont pour la partie ALSH et Syndicat scolaire pour la partie restauration scolaire et périscolaire).

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le recours à l'ADTO-SAO pour la mission d'assistance à la procédure de création du contrat de concession,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DIVERS**

- **Repas des aînés**

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés (65 ans et +) aura lieu le dimanche 13 octobre à la salle Victor de l'Aigle.

Coupon réponse à ramener en mairie avant le 4 octobre.

- **60 ans de la CCLO**

La CCLO fêtera ses 60 ans le dimanche 13 octobre.

- **Sécurisation des carrières**

Monsieur le Maire se fait porte-parole de Madame Valente Le Hir, qui souhaiterait que le dossier de sécurisation des Carrières de la maison du garde, soit à nouveau étudié afin de conserver notre patrimoine.

En effet, ce dossier avait été étudié en 2020 (projet entre 150 000 et 200 000€), mais il n'avait pas pu voir le jour, étant donné que la commune était déjà engagée financièrement sur la rénovation des salles Victor de l'Aigle.

Voir pour demander de nouveaux devis, et demander l'aide de la CCLO, en charge de la compétence tourisme.

Le conseil municipal y est favorable.

- **Coupure d'eau :**

Monsieur Maillet informe le conseil municipal qu'il y aura une coupure d'eau sur l'ensemble de la commune le jeudi 31 octobre toute la journée pour le nettoyage du château d'eau.

- **Conte enfants :**

Madame Brasseur informe le conseil municipal que la commune organise le samedi 23 novembre après-midi un conte pour les enfants de 3 à 11 ans à la salle Victor de l'Aigle.

Conte : « **Les Palabres du baobab** » - Places limitées, inscription à la Tr@cythèque.

- **Service civique sénior :**  
Information mise sur Panneau pocket.
- **Maison France services de la CCLO :**  
Rappel : permanence le mardi 24 septembre après-midi en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne souhaitant intervenir, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h35.

Tracy le Mont, le 26 septembre 2024

Le Maire,  
Jean Louis GOURDON

Le secrétaire de séance  
Alain MAILLET

